



Forum: Sécurité Incendie

Topic: Reforme des extincteurs 9 Kg BC , au bout de combien de temp

Subject: Reforme des extincteurs 9 Kg BC au bout de combien de temps

Posté par: Mickaël

Contribution le : 22/9/2005 11:30:06

Pour un extincteur à pression auxiliaire, il n'est pas imposé une réepruve

C'est seulement deux organisme qui le "conseillent":

1/10 ans (selon la FFSA) – 1 / 15 ans (selon CNMIS)

J'ai retrouvé un bon sujet sur ce thème ici: <http://www.sprp.com/forum/index.php?showtopic=2287>